



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

31 juillet 2014

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre les agissements de personnes se présentant comme travaillant pour l'AMF

L'Autorité des marchés financiers (AMF) attire de nouveau l'attention du public sur les agissements de personnes se présentant comme appartenant à l'AMF et démarchant par téléphone des investisseurs particuliers.

Tout comme le précédent cas d'usurpation d'identité dénoncé le 19 juin dernier par voie de communiqué, certains individus, qui se présentent sous divers pseudonymes : MM. " TOUFFU ", et " SAISON " et " Mme MORENO " et comme appartenant à une agence " KD MARKETS ", démarchent par téléphone et par courriels des épargnants français, en leur indiquant être salariés de l'AMF ou mandatés par elle.

Des épargnants ont signalé à l'AMF avoir été contactés par ces individus dans le but supposé de les aider à récupérer les sommes investies ou les pertes subies sur des sites internet non autorisés, proposant la réalisation de transactions sur le FOREX ou sur options binaires.

Ces individus utilisent frauduleusement le nom de l'Autorité des marchés financiers ou celui de l'Autorité des marchés financiers du Québec ou le sigle " AMF " lors de leurs appels téléphoniques ou sur leurs formulaires de demande de renseignements.

L'AMF demande aux particuliers qui seraient contactés par ces personnes de ne pas donner suite à leurs sollicitations. Elle va prochainement transmettre ces éléments au Parquet de

Paris.

L'AMF rappelle qu'il convient d'être particulièrement vigilant face à des sollicitations en provenance d'internet et de toujours s'assurer qu'elles émanent d'un prestataire disposant des autorisations nécessaires.

Pour savoir si tel ou tel intermédiaire est habilité à proposer des produits ou des services financiers, vous pouvez vous renseigner sur le site internet <http://www.amf-france.org> ou contacter l'équipe d'AMF Epargne Info Service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Vous avez des questions ?

Vous pouvez vous renseigner sur notre site internet

<http://www.amf-france.org> ou contacter l'équipe d'AMF Epargne info service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Caroline Leau - Tél. : +33 (0)1 53 45 60 39 ou +33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

- ↳ L'Autorité des marchés financiers met à jour la liste des sites internet non autorisés proposant du trading d'options binaires
- ↳ Liste des établissements financiers autorisés à exercer en France (REGAFI)

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

19 mai 2022

L'AMF et l'ACPR
mettent en garde le
public à l'encontre
d'offres de trading
Forex non autorisées
d'Omega Pro Ltd



LETTRE DE L'OBSERVATOIRE

COMMERCIALISATION

04 avril 2022

Lettre de
l'Observatoire de
l'épargne de l'AMF -
N°48 - Avril 2022



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

30 mars 2022

L'AMF et l'ACPR
mettent en garde le
public contre les
activités de plusieurs
acteurs qui proposent
en France des
investissements sur le
Forex et sur des
produits dérivés sur...



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02